

[Diffusion de la circulaire de M. le Ministre de l'Economie et des Finances n°4681/E en date du 26 Juin 2019 portant sur la nouvelle maquette pour l'élaboration des Projets de Performance \(PdP\) \[2\]](#)



Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Organique relative à la loi de Finances, et eu égard aux résultats du bilan d'évaluation des Projets de Performance établis par les départements ministériels et les institutions, le Ministère de l'Economie et des Finances a élaboré une nouvelle version de la maquette d'appui à l'élaboration desdits Projets de Performance.

Cette nouvelle maquette consacre l'aspect genre notamment au niveau de la présentation de la stratégie du département ministériel et de l'institution et celle des programmes. Elle permet également une simplification de la présentation de la partie relative aux déterminants de la dépense.

A cet effet, les départements ministériels et institutions sont invités, par la circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances N° 4681/E en date du 26 Juin 2019, à élaborer leurs Projets de Performance au titre de l'année budgétaire 2020, sur la base de la nouvelle maquette prise en charge par le système e-budget 2 au niveau du module dédié à cet effet, et ce, au plus tard le 20 septembre 2020.

Document à télécharger :

- [Maquette du projet de performance pour l'exercice budgétaire 2020. \[3\]](#)
- [Circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances N° 4681/E en date du 26 Juin 2019 \[4\]](#)



Source URL: <http://lof.finances.gov.ma/fr/actualites/diffusion-de-la-circulaire-de-m-le-ministre-de-leconomie-et-des-finances-ndeg4681e-en>

Liens

[1] <http://lof.finances.gov.ma/fr/javascript%3A%3B>

[2] <http://lof.finances.gov.ma/fr/actualites/diffusion-de-la-circulaire-de-m-le-ministre-de-leconomie-et-des-finances-ndeg4681e-en>

[3] http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/maquette_pdp_fr_20_juin_2019.pdf

[4] http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/circulaire_du_ministre_de_leconomie_et_des_finances_n_4681e_du_26_juin_2019.pdf